



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 février 1998

Conseillers en exercice : 44

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 Février 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 3 Mars 1998

**Convention entre le Conseil Régional et la Ville de Niort relative au Pôle
Régional de Métiers d'Art et de l'Artisanat**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Jean-Claude ALAZARD.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Claire MINALI-BELLA donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

DELIBERATION D98090

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 1998

**Pôle Régional de Métiers d'Art &
d'Artisanat**

**Convention entre le Conseil Régional et la Ville de Niort relative
au Pôle Régional de Métiers d'Art et de l'Artisanat**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 1996 relative, au Pôle Régional de Métiers d'Art, aux partenariats enclenchés et au financement des études et actions.

Une convention précisant le partenariat entre la Ville de Niort et le Conseil Régional est soumise à votre approbation.

Cette convention rappelle les 4 actions à développer suivantes :

- une étude d'implantation,
- une étude juridique relative au statut du pôle,
- un accompagnement d'événements valorisant les professionnels des métiers d'art et un soutien à la constitution et la structuration de filières des métiers d'art,
- le développement d'une mise en réseau régionale et inter-régionales.

Sur un global de 2.770.000 F, la Région Poitou-Charentes accorde une subvention de 900.000 F.

50 % du montant de la subvention sera versé à la signature de la convention.

50 % du reste de la subvention sera versé après achèvement de l'opération sur présentation :

- d'un compte rendu signé par le Maire de la Ville de Niort.
- d'un compte de résultat tant en dépenses qu'en recette de l'opération signé par le receveur de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette convention ci-jointe et autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à la signer

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)